

26 mars 2020

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue virtuellement le 26 mars 2020, à 9 h, dans la salle Lucien-Durocher, située au 430, rue Grace, à Lachute, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Catherine Trickey	Mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham
Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Jacques Parent	Maire du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Maire de la municipalité de Mille-Isles
Marc-Olivier Labelle	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Renée-Claude L'Allier	Directrice Greffe et Affaires juridiques
Estelle Bédard	Coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

20-03-123

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Internet haute vitesse: octroi d'un mandat pour la construction du réseau de fibre optique FTTH
4. Internet haute vitesse: modification au projet de déploiement Internet haute vitesse par fibre optique FTTH Brancher pour Innover et Québec branché - ajouts possibles de secteurs et fils de service selon le résultat d'ouverture du contrat de construction
5. Embauche, sur une base contractuelle, d'une agente de développement en prévention de la criminalité et stratégie jeunesse
6. Embauche d'une conseillère en environnement
7. Clôture de la séance d'ajournement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Jason Morrison et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- INTERNET HAUTE VITESSE: OCTROI D'UN MANDAT POUR LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE FTTH

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



4- INTERNET HAUTE VITESSE: MODIFICATION AU PROJET DE DÉPLOIEMENT INTERNET HAUTE VITESSE PAR FIBRE OPTIQUE FTTH BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ - AJOUTS POSSIBLES DE SECTEURS ET FILS DE SERVICE SELON LE RÉSULTAT D'OUVERTURE DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20-03-124

5- EMBAUCHE, SUR UNE BASE CONTRACTUELLE, D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ ET STRATÉGIE JEUNESSE

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Francoeur a quitté son poste d'agent de développement en prévention de la criminalité à la MRC d'Argenteuil, le 11 octobre 2019, afin de relever de nouveaux défis professionnels au sein du Service de Police de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une nouvelle ressource afin de poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action 2019-2023 pour la prévention de la criminalité dans la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le 16 mars 2020, la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, annonçait à la MRC qu'une subvention de 75 000 \$ lui était accordée pour sa demande déposée dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022, et que cette subvention serait renouvelable annuellement sur une période de trois ans, conditionnellement aux résultats obtenus et au respect des exigences de la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que, dans un autre ordre d'idées, à la fin du mois de mai 2019, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Secrétariat à la jeunesse, a annoncé l'appel à projets 2019-2020 du programme Stratégies jeunesse en milieu municipal découlant de la Politique québécoise de la jeunesse 2030;

CONSIDÉRANT que le Programme Stratégies jeunesse en milieu municipal vise à renforcer l'action et l'autonomie locales envers la jeunesse par un soutien financier offert aux organismes municipaux qui souhaitent agir pour et avec les jeunes de leur territoire;

CONSIDÉRANT que ledit programme s'adresse aux organismes municipaux, telles que les MRC, qui souhaitent lancer des projets en lien avec la jeunesse, soit de mener une consultation, d'élaborer une stratégie jeunesse, ou encore de créer ou de soutenir davantage un comité jeunesse;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 10 juillet 2019, la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 19-07-303, visant à autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Secrétariat à la jeunesse (SAJ), dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020 pour les stratégies jeunesse en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 30 septembre 2019, le Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, confirmait l'octroi à la MRC d'Argenteuil, par le Secrétariat à la jeunesse, d'une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une ressource dans le but d'élaborer et de mettre en oeuvre ladite stratégie jeunesse au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT que le mandat de mise en oeuvre du Plan d'action 2019-2023 pour la prévention de la criminalité et celui de développer des stratégies jeunesse en milieu municipal comportent des objectifs similaires qui permettent à la MRC de combiner ces mandats au sein d'un même poste;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu les sommes nécessaires dans ses prévisions budgétaires 2020 pour mener à terme ces deux projets structurants;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 février 2020, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 20-02-087 afin d'autoriser l'ouverture d'un poste contractuel d'agent(e) à la prévention de la criminalité et stratégie jeunesse;

CONSIDÉRANT que madame Chantal Ranger, résidente de Saint-André-d'Argenteuil, a manifesté son intérêt pour ce poste et a fait parvenir à la MRC son curriculum vitae;

CONSIDÉRANT que madame Ranger est reconnue pour son implication active au sein de la communauté, et qu'elle détient un impressionnant parcours professionnel, notamment avec l'implantation du Centre de la petite enfance Le rêve de caillette, situé à Brownsburg-Chatham, et ses fonctions d'agente de liaison au sein de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pendant près de 15 ans, avec pour mission la mobilisation du milieu à la réussite éducative des élèves d'Argenteuil et de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre s'est tenue à la MRC, le 28 février 2020, en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marc Carrière, du directeur du service des transports et du développement social, monsieur Billy Morin, de la coordonnatrice des ressources humaines, madame Estelle Bédard et de madame Ranger;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette rencontre, il est apparu clair pour la direction générale de la MRC que madame Ranger était la candidate toute désignée, basée sur ses compétences et son solide bagage d'expériences pour occuper le poste d'agent(e) en prévention de la criminalité et stratégie jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Carl Péloquin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil procède à l'embauche de madame Chantal Ranger, à titre d'agente en prévention de la criminalité et stratégie jeunesse, pour un poste contractuel, à temps plein, d'une durée maximale de 3 ans;
2. QUE la date d'entrée en fonction de madame Ranger est fixée au 6 avril 2020;
3. QUE l'embauche de madame Ranger est assortie d'une période de probation de 2 mois se terminant le 30 mai 2020 et qu'elle aura droit à la gamme d'avantages sociaux présentement en vigueur à la MRC d'Argenteuil après cette date, conditionnellement à la réussite de sa période de probation;
4. QUE la rémunération de madame Ranger est établie à l'embauche selon l'échelon 9 de la classe salariale 3 de la Politique salariale de la MRC et qu'il n'y aura aucun changement d'échelon avant la fin de l'année 2020;
5. QU'au terme de sa période de probation, les conditions suivantes s'appliquent :
 - Participation au REER collectif de la MRC, à raison d'une contribution de 4 % de l'employeur et d'une contribution de 4 % de la part de l'employée;
 - Remboursement à l'employée d'une somme forfaitaire égale à 6 % de ses gains bruts réguliers, représentant la contribution de l'employeur au financement du programme d'assurances collectives;
 - Journées de maladie non utilisées monnayables, selon les conditions établies au manuel des employés;
6. QUE la semaine régulière de travail soit établie à 35 heures réparties sur cinq jours, du lundi au vendredi;
7. QUE, dès son embauche, madame Ranger adhère obligatoirement au programme d'assurances collectives en vigueur à la MRC (assurance vie et assurance salaire);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



8. QUE madame Ranger bénéficie de deux (2) semaines de vacances dès l'été 2020, lesquelles devront être autorisées au préalable selon le processus d'approbation des vacances en vigueur à la MRC;
9. QUE les autres conditions de travail auxquelles est assujettie madame Ranger (politiques, procédures et autres pratiques courantes) sont précisées dans le Manuel de l'employé(e) en vigueur à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN ENVIRONNEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20-03-125

7- CLÔTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance d'ajournement soit levée à 9 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Scott Pearce
Préfet

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-
trésorier